



LE MONT
SAINT ADRIEN

BULLETIN MUNICIPAL

N°3 du 2 AVRIL 2026

1 rue de Rome 60650 LE MONT SAINT ADRIEN
☎ 03-44-82-24-16 ✉ lemontsaintadrien@wanadoo.fr
🌐 lemontsaintadrien.fr



➤ **Mot du Maire**
Elections municipales

➤ **Conseil municipal**
du 03 mars 2026

➤ **Délibérations du**
Conseil municipal du
20 mars 2026

➤ **Info de la**
médiathèque

➤ **Coupure EDF**
Info d'Enedis

➤ **Info de**
l'agglomération du
Beauvaisis

➤ **Collecte des déchets**
verts



Mot du Maire **Elections municipales**

Chères Montoises et chers Montois,

Tout d'abord un grand merci à vous pour les résultats de ces élections, qui, au-delà de la très grande satisfaction personnelle qu'ils procurent, permettront à votre équipe municipale de poursuivre le travail engagé !

L'analyse des données à l'issue des élections municipales était attendue, notamment pour appréhender les effets de la réforme du scrutin dans les petites communes. Il en ressort que sur le territoire national, environ 5150 communes de moins de 1000 habitants ont vu se présenter deux listes concurrentes. Dans ces communes, le taux de participation a été de 76,4 %, soit presque 20 points de plus que dans les villages où il n'y avait qu'une seule liste. Presque 600 de ces communes de notre strate ont eu un taux de participation de plus de 90 %, et près de 2 400 un taux de plus de 80 % de participation. Il a également été constaté que dans la majorité de ces communes, l'élection a été très équilibrée, avec, très majoritairement, des écarts inférieurs à 10 points entre les deux listes. Signe que le débat démocratique a joué à plein et que l'effet « projet contre projet », souhaité par les défenseurs de la réforme du scrutin, a été au rendez-vous.

Les résultats sur notre commune s'inscrivent dans cette tendance nationale : Vous vous êtes déplacés à 74,5% (409 votants sur 549 inscrits) pour élire vos conseillers municipaux et je tiens personnellement à vous en remercier et à vous en féliciter. Je souhaitais aussi tout particulièrement remercier l'ensemble des candidats, le mandat de conseiller municipal est exigeant, et c'est un vrai signe de vitalité démocratique que 32 administrés aient osé l'engagement. Vos suffrages ont permis à 12 candidats (216 voix) de la liste sortante d'être élus, ce qui est le gage d'une confiance renouvelée, dont je vous remercie chaleureusement. Ont été élus également trois candidats de l'autre liste (183 voix) qui complètent ainsi votre équipe de 15 élus municipaux.

Je remercie vos conseillers municipaux de la confiance attribuée en me reconduisant à la fonction de maire et je félicite vos trois adjoints, M. Bellamy Lylian, Mme Carbonnet Réjane et M. Coiffier Stéphane pour leur réélection. Je vous informe également avoir désigné M. Bouret Christophe conseiller délégué. Soyez assurés que je reste attaché à ce que votre conseil municipal reste le lieu de débats constructifs, argumentés et apaisés, pour le plus grand intérêt de notre commune.

Vous pouvez compter, chères Montoises et chers Montois, sur l'implication et l'engagement de votre nouvelle équipe municipale.

Jean-Philippe AMANS

Conseil municipal du 03/03/26

Le trois mars deux mil vingt-six, à 19h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AMANS, Maire.

Présents : Jean-Philippe AMANS, Lylian BELLAMY, Stéphane COIFFIER, Réjane CARBONNET, Christophe BOURET, Luis FERNANDES, Marie MOREAU, Catherine GUERIN, Frédéric SOMBRET, Olivier PAGE, René WALSKI

Absents excusés : Patrick VINCENT, Dominique DANIEL, Claude FERET

Au cours de cette séance il a :

- Approuvé le PV du conseil du 09/12/2025
- A pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2024
- Instauré le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal
- Accepté la délégation des droits de préemption urbains opérée par la CAB à la commune du Mont Saint Adrien
- Décidé de renouveler la chasse aux œufs
- Accepté le devis pour le remplacement de l'alarme au local technique

NB : Le procès-verbal complet du conseil municipal du 03 mars 2026 est disponible en mairie et publié électroniquement sur le site : lemontsaintadrien.fr

Délibérations du Conseil municipal du 20/03/26

- Approbation du procès-verbal du conseil du 03 mars 2026.
- Élection du Maire.
- Détermination du nombre des adjoints et élection des adjoints.
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu.

Information de la médiathèque

Nous informons nos fidèles lectrices et lecteurs que la médiathèque sera fermée pendant les vacances de Pâques, soit **du 13 au 26 Avril 2026**.

Veillez noter également que **la médiathèque restera ouverte jusqu'à 19h** le lundi et le jeudi, à compter du lundi 27 Avril 2026.

Bonnes fêtes de Pâques

pour nous contacter bib.montstadrien@yahoo.com

Coupure EDF- info d'ENEDIS

Madame, Monsieur,

Vous utilisez quotidiennement l'électricité pour vos activités professionnelles et personnelles. C'est pourquoi Enedis travaille chaque jour sur les réseaux électriques, pour les rendre plus performants, accueillir les nouveaux raccordements, limiter les pannes et intégrer les productions d'énergie renouvelable.

Dans la mesure du possible, nous effectuons ces travaux sans interrompre l'alimentation électrique de nos clients. Cependant une coupure est parfois nécessaire pour la réalisation de certains actes techniques. Ce sera le cas pour des prochains travaux que nous allons réaliser sur le réseau électrique qui alimente votre installation.

Aussi, nous sommes conduits à programmer une coupure de courant :

jeudi 16 avril 2026 entre 08h30 et 17h30 d'une durée approximative de 8 heures

Quartiers ou lieux-dits concernés :

27, 73, 107, 133, 36, 82, 110, 124 chemin DU MOULIN
89, 24, 54, 86, 116 allée DU LYS
103, 121, 175, 225, 247, 321, 329, 395, 421, 26, 108, 182, 254, 276, 308 chemin DE SAINT GERMAIN

Info de l'agglomération du Beauvaisis

Chaque année, le lundi de Pâques, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis s'associe à une commune étape pour inviter les amateurs de marche, de vélo et de VTT à (re) découvrir les chemins de promenade et les paysages du territoire.

Cette 16^e édition des Randonnées du Beauvaisis est organisée en partenariat avec la commune de Saint-Léger-en-Bray. Le départ libre se fera à la mairie de Saint-Léger-en-Bray, à partir de 8h jusqu'à 10h, d'où vous pourrez partir à pied, à vélo, en attelage, en famille ou entre amis, pour passer un moment chaleureux et paisible au cœur de la nature.

Cette 16^{ème} édition des randonnées en Beauvaisis se tiendra aux abords de notre village.

Merci pour votre compréhension.

Collecte des déchets verts

Reprise de la collecte prévue le lundi 6 avril

les sacs sont à sortir le dimanche soir à partir de 20 H

Le volume de déchets végétaux par collecte est limité à 7 sacs et 4 fagots ficelés de moins de 1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm, par collecte.

Les sacs sont mis à votre disposition en Mairie à raison d'un paquet par habitation.

Pour vos tontes de gazon, vos déchets verts et vos branchages, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis met à votre disposition des déchetteries et des points verts.

Quels déchets végétaux peuvent être déposés ?

Déchets autorisés :

- ✓ Tontes de gazon ;
- ✓ Feuilles ;
- ✓ Plantes ;
- ✓ Petits branchages.

Déchets non autorisés :

- ✗ Bâches et sacs plastiques ;
- ✗ Restes de repas ;
- ✗ Cendres ;
- ✗ Objets en verre & pots de fleurs ;
- ✗ Pierres, cailloux et terre ;
- ✗ Produits d'entretien de jardin & outils de jardinage ;
- ✗ Tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères ;
- ✗ Déchets végétaux présentés dans des contenants non appropriés.

Pour tout renseignement sur la collecte, n'hésitez pas à nous contacter :



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
48 rue Desgroux - BP 90508
60005 Beauvais Cedex

Services Techniques
78 rue du Tilloy à Beauvais

